

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE ROANNE
CANTON DE RENAISON
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'URFE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice : 27

Par suite d'une convocation en date du 30 mars 2026 adressée par Monsieur Charles LABOURE, Président sortant, les membres composant le conseil communautaire du Pays d'Urfé se sont réunis au siège de la Communauté de communes à Saint Just en Chevalet, le 16 avril 2026 à 20 heures conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

ARCHAIMBAUD Fabrice, ROUX Lorraine, LABOURE Charles, PRAS Séverine, PONCET Didier, ERVAS Gilles, ROLLET Dominique, BADOUARD Jérémy, ESPINASSE Patrice, BETHENOD Quentin, BLACHON Jean-Paul, DUFOUR Maxime, PEURIERE Jean-Hervé, CHAUX Michel, BARLERIN Emmanuelle, DAUSSY Michael, VIETTI Dominique, DURAY Eric, OSSEDAT Nathalie, CHABRE Michel, FAVREAU Gilles, CHARBONNIER Jérôme, COUPET Michel, CANUT Louis, HELOU Jean.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné procuration : MEUNIER Ingrid.

Absent : MOISSONNIER Clément.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur CHARBONNIER Jérôme est désigné pour remplir cette fonction.

Objet : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'URFE AU SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE LA BOMBARDE (SMEB) :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés préfectoraux en date du 31 octobre 2025 entérinant le transfert des compétences eau potable et assainissement collectif et non collectif à la Communauté de Communes du Pays d'Urfé à compter du 1er janvier 2026.

Vu l'arrêté préfectoral modifiant les statuts du Syndicat de la bombarde en date du 30 décembre 2025 qui dispose que le nombre de membres au sein du comité syndical est porté à 29 dont 11 délégués titulaire pour la Communauté de Communes d'Urfé (et 11 délégués suppléants) ;

Vu la délibération en date du 20 novembre 2025 la Communauté de communes a décidé d'adhérer au Syndicat de la bombarde et de lui confier l'exercice d'une partie de ces compétences :

- Eau potable pour la partie du territoire correspondant aux communes de Champoly, Chausseterre, Crémeaux, Juré, La Tuilière, Saint-Just-en-Chevalet, Saint-Marcel-d'Urfé, Saint-Priest-la-Prugne et Saint-Romain-d'Urfé.
- Assainissement collectif pour la totalité du territoire communautaire.
- Assainissement non collectif pour la totalité du territoire communautaire.

Suite à l'exposé de Monsieur le Président,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le conseil Communautaire,

Par 26 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Article 1 : DESIGNE les représentants suivants pour siéger au Syndicat Mixte des Eaux de la Bombarde :

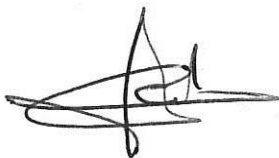
Commune	Titulaires	Suppléants
Champoly	Ingrid MEUNIER	Lucien BATTANDIER
Chausseterre	Lorraine ROUX	Pierre BUTIN
Cherier	Loïc BERTIQUET	Charles LABOURE
Crémeaux	Sandrine CURTIL	Franck MAILLET
Juré	Quentin BETHENOD	Antoine DEBRAY
La Tuilière	Philippe BOUTTE	Thomas SIETTEL
Les Salles	Philippe ROUX	Michel CHAUX
Saint-Just-en-Chevalet	Emmanuelle BARLERIN	Eric DURAY
Saint-Marcel-d'Urfé	Michel CHABRE	Gilles FAVREAU
Saint-Priest-la-Prugne	Jérôme CHARBONNIER	Michel COUPET
Saint-Romain-d'Urfé	Louis CANUT	Jocelyne BOUCLON

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Président à notifier ces désignations au Syndicat Mixte des Eaux de la Bombarde et à accomplir toutes démarches nécessaires.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Saint Just en Chevalet, le 16 avril 2026

Le Président,
Charles LABOURE



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS D'URFÉ**
" Maison du pays d'Urfé "
42430 ST-JUST-EN-CHEVALET

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous-Préfecture le ...
et de la publication le ...
Fait à Saint Just en Chevalet, le ...

Le Président
Charles LABOURE

Le secrétaire de séance,
Jérôme CHARBONNIER



Date de transmission de l'acte: 20/04/2026

Date de réception de l'AR: 20/04/2026

042-244200820-DE_024_2026-DE

A G E D I